

## **MAIRIE de SAINT-SULPICE-DE-RUFFEC**

14, chemin de Compostelle  
16460 - Saint-Sulpice-de-Ruffec

Tél. : 05 45 31 52 74

[stsulpicederuffec@wanadoo.fr](mailto:stsulpicederuffec@wanadoo.fr)

### **CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 SEPTEMBRE 2021**

Présents :, Marie-Hélène Dudouit, Gisèle Fuhri, Geoffroy Dudouit, Sandra Mauguin, Corinne Cholewka.

Absent : Patrick Lhoumaud

La réunion débute à 18h30 . Gisèle Fuhri est désignée secrétaire de séance.

Après relecture, le compte-rendu du conseil précédent est approuvé à l'unanimité.

#### **I Retrait de délégation de M. Patrick Lhoumaud**

Suite aux incendies de l'été dont M. Lhoumaud a été reconnu responsable par la justice, un arrêté municipal a été pris dès le mardi 7 septembre pour mettre fin à ses fonctions d'adjoint.

Le conseil doit se prononcer par délibération pour confirmer le retrait de délégation à M.Lhoumaud.

Par ailleurs, son avocat nous fait savoir que sa démission du conseil municipal sera actée par courrier très prochainement.

***Voté à l'unanimité.***

#### **II Approbation de la saisine du tribunal administratif et prise en charge des frais**

Lors des incendies volontaires de l'été, le bâtiment au lieu-dit « Les Fantins » a été partiellement détruit et représentait un danger selon les pompiers.

Le Maire a donc saisi le tribunal administratif de Poitiers, qui a dépêché un expert sur place. Celui-ci a conclu au péril imminent représenté par le bâtiment.

Les propriétaires ont donc jusqu'au 31 octobre 2021 pour démolir la grange et faire les travaux de consolidation. Si à cette date les travaux ne sont pas effectués, la commune en aura alors la responsabilité.

Dans un premier temps, nous devons régler la facture de l'expert, à hauteur de 500 €.

***Voté à l'unanimité.***

### **III Finalisation du projet signalétique et choix de l'entreprise**

L'ensemble de la signalétique directionnelle va être installé.

LE conseil étudie les devis et décide de choisir l'entreprise Signature, mieux disant, et qui a déjà fait ses preuves à nos côtés pour les signalétiques de noms de rues.

Le devis s'établit à 1373,94 € TTC

***Voté à l'unanimité.***

### **IV Démarrage des travaux du cimetière**

Ils devraient intervenir dans l'automne, après le 29 septembre, suivant les accords notariés avec l'ancien propriétaire.

### **V Nouvelle convention « médecine du travail » avec le Centre de Gestion**

Le Centre de Gestion de la Charente propose une nouvelle convention pour aider les communes à respecter l'ensemble des obligations employeurs des communes sur les services « Santé, hygiène et sécurité ».

L'incidence budgétaire sera inférieure à 100€.

***Voté à l'unanimité.***

### **VI Imputations des dépenses fêtes et cérémonies**

La DG FIP (Trésor Public) nous demande de préciser l'ensemble des dépenses éligibles à la ligne « fêtes et cérémonies ».

Nous proposons de reconduire la délibération du précédent mandat qui suffit à nos activités.

***Voté à l'unanimité.***

### **VII Question diverses**

Les travaux d'entretien des fossés auront lieu cet automne.

L'avenir du logement communal et des terrains récemment acquis seront débattu lors d'un prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Gisèle FUHRI,  
la Secrétaire de séance

Geoffroy Dudouit,  
le Maire,